



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 069-216902569-20260422-V_DEL_260422_3-DE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **22 avril 2026**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
45	43	2	0

Date de convocation le **15 avril 2026**

Président : Monsieur Abdelkader **LAHMAR**

Secrétaire : Madame Nadyah **ABDEL SALAM**

V_DEL_260422_3

Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2026

Rapporteure: Madame CHAOUI

Présents :

Abdelkader **LAHMAR**, Vanessa **VALENTIN SEPPA-TITTY**, Adel **HANACHI**, Laetitia **BERRIGUIGA**, Lucas **BOGHOSSIAN**, Houria **LAGOUNE**, Hüseyin **KOYUNCU**, Ghizlane **ZOUHAL**, Azzedine **SOLTANI**, Amel **JAOUADI**, Montassar **JAOUADI**, Nadyah **ABDEL SALAM**, Saïd **YAHIAOUI**, Samah **CHAOUI**, David **TOUNKARA**, Nadia **EL AMRAOUI**, Abid **SAIT**, Fatiha **BENRALEM KERSANI**, Laïch **SALIMI**, Isabelle **BOISSY-DESSERT**, Nassira **MECHERI**, Malika **KHELLADI**, Chafik **FILALI**, Pamela **ALBA-RUBIO**, Jassim **DRAIDI**, Corentin **DUCROT**, Lotfi **BEN YAHIA**, Soumia **EL AMRAOUI**, Marius **MUZAS**, Sofia **LARIBI**, Yamin **SOUICI**, Ange **VIDAL**, Muriel **LECERF**, Hélène **GEOFFROY**, Philippe **MOINE**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Soufia **MAAROUK**, Matthieu **FISCHER**, Nawelle **CHHIB**, Fakhar **CHEEMA**, Abdoulaye **SOW**, Abdallah **SLIMANI**

Procurations :

Emmanuelle **CANDELA** donne pouvoir à Corentin **DUCROT**, Richard **MARION** donne pouvoir à Nadia **EL AMRAOUI**

Mesdames, Messieurs,

Le produit fiscal résulte de l'application de taux aux bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en fonction de la croissance de la matière imposable et de l'incidence de mesures législatives.

Le Conseil municipal vote de ce fait chaque année les taux des impôts locaux, conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts.

Le panier de recettes fiscales de la Commune est désormais composé :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties, parts communale et métropolitaine réunies ;
- de la taxe d'habitation sur les seules résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ;
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

En vertu des dispositions de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires était reconduit à son niveau 2019 pour les années 2020, 2021 et 2022. Le taux de taxe d'habitation, figé de ce fait de 2020 à 2022, était de nouveau voté à compter de 2023, il en sera de même pour l'année 2026. Cette taxe concerne désormais les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Le produit des rôles généraux nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2026 est estimé à 27 051 153,00 € avant application du coefficient correcteur (estimé à 6,5M€).

Il est proposé de maintenir les taux 2026 au niveau de ceux de 2025 :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 22,46 % ;
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,49 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74,82 %.

	Bases estimées 2026	Taux 2026 proposés	Produit fiscal 2026 attendu
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	537 000,00	22,46 %	120 610,00 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	71 500 000,00	37,49 %	26 805 350,00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	167 326,00	74,82 %	125 193,00 €
Total			27 051 153,00 €

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les taux de fiscalité directe locale pour 2026, en les maintenant à leur niveau de 2025 :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026



ID : 069-216902569-20260422-V_DEL_260422_3-DE

	2024	2025	2026
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	22,46 %	22,46 %	22,46 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37,49 %	37,49 %	37,49 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	74,82 %	74,82 %	74,82 %

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'adopter les taux de fiscalité directe locale pour 2026, en les maintenant à leur niveau de 2025 :

	2024	2025	2026
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	22,46 %	22,46 %	22,46 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37,49 %	37,49 %	37,49 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	74,82 %	74,82 %	74,82 %

Suffrages exprimés	45	
Vote(s) Pour	45	Abdelkader LAHMAR , Vanessa VALENTIN SEPPA-TITTY , Adel HANACHI , Laetitia BERRIGUIGA , Lucas BOGHOSSIAN , Houria LAGOUNE , Hüseyin KOYUNCU , Ghizlane ZOUHAL , Azzedine SOLTANI , Amel JAOUADI , Montassar JAOUADI , Nadyah ABDEL SALAM , Saïd YAHIAOUI , Samah CHAOUI , David TOUNKARA , Nadia EL AMRAOUI , Abid SAIT , Fatiha BENRALEM KERSANI , Laïch SALIMI , Isabelle BOISSY-DESSERT , Nassira MECHERI , Malika KHELLADI , Emmanuelle CANDELA , Chafik FILALI , Pamela ALBA-RUBIO , Richard MARION , Jassim DRAIDI , Corentin DUCCROT , Lotfi BEN YAHIA , Soumia EL AMRAOUI , Marius MUZAS , Sofia LARIBI , Yamin SOUICI , Ange VIDAL , Muriel LECERF , Hélène GEOFFROY , Philippe MOINE , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOU , Soufia MAAROUK , Matthieu FISCHER , Nawelle CHHIB , Fakhar CHEEMA , Abdoulaye SOW , Abdallah SLIMANI
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 069-216902569-20260422-V_DEL_260422_3-DE



Ainsi fait et délibéré le mercredi 22 avril 2026.



La secrétaire de séance

Nadyah ABDEL SALAM